



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Prend acte
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 28/11/2023
Et
Publication ou notification du :
28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. COULON François à M. TOURATIER Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

Excusés : M. DEPOND Jean-Michel, M. MAHÉ Bernard

Absente : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé secrétaire : M. LINARD Alain

2023-079 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2022 – PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif à SUEZ Eau France via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1^{er} août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027. Le périmètre géographique de ce nouveau contrat demeure le même que pour le précédent et concerne les 15 communes membre de l'AME.

Ce nouveau contrat de Délégation de Service Public en affermage porte sur les services d'assainissement collectif et non collectif des 15 communes membre de l'AME.

La population desservie par le service d'assainissement était de 63 903 habitants.

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau public de collecte des eaux usées est d'une longueur de 399,44 km à fin 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Linéaire gravitaire (km)	335	337,59	339,07	341,18	342,14	+0,5 %
Linéaire refoulement (km)	57,28	57,62	57,81	57,23	57,29	+ 0,1 %
Linéaire total (km)	392,31	395,21	396,88	398,42	399,44	+ 0,25 %

Les variations de certains linéaires réseaux sont dues aux extensions des collecteurs assainissement et la mise à jour du SIG suite à la réception de plans de récolements.

Le patrimoine associé au réseau :

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Regards	12 013	12 041	12 113	12 186	12 220	+ 0,8 %
Branchements	23 199	23 292	23 364	23 898	24 088	+ 0,3 %

Les prestations réalisées sur le réseau en 2022 :

- Le curage des collecteurs (hors refoulement) est assez erratique d'une année sur l'autre :

	2020		2021		2022		Variation N/N-1
	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	Linéaire	Taux de curage	
Curage préventif (ml)	17 331,21	4,37 %	44 605,18	11,19 %	35 639	8,92 %	- 20,1 %
Curage préparatoire (ml)	3 113,13	0,78 %	6 918,29	1,73 %	6 367	1,6 %	- 7,96%
Curage curatif (ml)	2 949,59	0,74 %	2 684,84	0,74 %	3 267	0,8 %	+ 21,7 %
Linéaire total curé (ml)	20 444,34	5,15 %	54 208,1	13,61 %	45 273	11,33 %	- 16,5 %

(*) Le curage préparatoire est réalisé en préparation des inspections caméra.

- Les interventions :

	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Inspection pedestre (ml)	71 680	72 277	54 298	47 650	- 12,2 %
Inspection télévisée (ml)	17 644	3 113	7 054	7 046	- 0,1 %
Désobstructions (réseau + branchement)	237	265	221	147	- 33,5 %

NOTA : L'évolution du nombre de désobstruction est corrélée à celle constatée en terme de curage.

- Les contrôles de conformités :

Seules les contrôles de conformités des rejets en domaines privés sont comptabilisés

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre	240	530	650	904	904	- %

Dans le cadre du contrat en cours, le délégataire conserve la responsabilité de l'exécution de ces contrôles. Toutefois pour cette prestation, le délégataire perçoit une rémunération au contrôle réalisé prise en charge par la collectivité ou par l'utilisateur dans le cas d'une vente immobilière.

Nota : l'évolution à la hausse enregistrée depuis début 2019 est liée à l'entrée en vigueur de l'obligation de fournir un certificat de contrôle de moins de 3 ans en cas de vente immobilière.

Le traitement des effluents est assuré par 8 sites d'épuration des eaux usées :

- La station d'épuration (STEP) des Prés Blonds à Chalette sur Loing : 85 000 équivalents-habitants (EH)
- La station d'épuration de l'Union d'Amilly : 17 000 EH
- Les deux stations d'épuration de Vimory le bourg (1 200 EH) et les Grandes Veuves (50 EH)
- Les deux stations d'épuration de Chevillon « le bourg » et « le Migneret »
- Le lagunage de Solterre (400 EH)
- La station d'épuration de saint Maurice sur Fessard (450 EH)

La pluviométrie enregistrée à la station d'épuration des Prés Blonds à Chalette-sur-Loing

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Pluviométrie	660 mm	518,8 mm	671,8 mm	575,8 mm	-14,3 %

Données globales pour l'ensemble des 8 unités de dépollution.

	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volumes entrés STEP (m³)	3 156 157	3 346 998	3 528 975	3 311 608	- 6,16%
Volumes traités (m³)	3 365 189	3 575 412	3 757 738	3 512 434	- 6,2%
Boues produites (T MS)	1 433,7	1 289,3	1 441,5	1 385,5	- 3,88%
Boues évacuées (T MS)	2 013,81	1 748,55	2 014,01	1 996,96	+0,8%
Refus de dégrillage (T)	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	Données RAD inexploitable	
Sables produits (T)	323,82	146,02	223,1	198,48	- 11 %
Huiles/Graisses hors Prés Blonds (T)	41,50	75,46	40,12	65,6	+63,50%

- Les volumes rejetés par les stations d'épuration au milieu récepteur fluctuent de la même manière que les volumes collectés en entrée de chaque unité de traitement.
- Il existe cependant une exception. A la station d'épuration de Vimory Bourg, des retours en tête importants provenant de l'épaississeur statique et du drain du silo augmentent visiblement le volume entrant par rapport au volume sortant.

Les volumes :

Les volumes en entrée de STEP :

En m ³	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
L'Union	371 754	383 645	399 583	368 676	-7,7 %
Les Prés Blancs	2 664 966	2 792 552	2 892 393	2 743 158	-5,2 %
Vimory bourg	47 360	64 322	88 329	80 966	-8,3 %
Vimory Grandes Veuves	1 856	2 207	2 768	1 501	-45,8 %
Chevillon bourg	7 914	9 210	9 248	7 517	-18,7 %
Chevillon Migneret	3 579	5 533	10 626	7 176	-32,5 %
Solterre lagunage	17 724	22 261	10 838	21 264	-3,8 %
Saint Maurice	41 004	64 268	115 190	81 350	-29,4 %
	3 156 157	3 346 998	3 528 975	3 311 608	-6,16 %

Les volumes reçus en entrée des stations d'épurations sont fonction de la pluviométrie et de la qualité des systèmes de collecte qui leurs sont associés.

Les stations de Chevillon-sur-Huillard, de saint Maurice-sur-Fessard, de Solterre et de Vimory : en absence de débitmètre, le volume reçu sur ces stations est obtenu à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage ;

– Les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volumes facturés (m ³)	2 861 615	2 875 839	3 024 746	3 086 634	+2 %

Les volumes assujettis sont issus des volumes facturés sur l'année civile.

La facturation des volumes assujettis de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, et Vimory correspond à des volumes au titre de 2021 et les volumes de 2022 :

Hausse des volumes assujettis sur Solterre s'explique, en outre, par la facturation de l'hôtel « Brit'Hôtel ».

Les clients assujettis :

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre de clients	23 764	23 969	24 185	24 423	+ 1 %

Le nombre de clients affiché correspond au nombre de clients avec une valeur active de consommation au 31 décembre de l'année.

Les conventions de rejets industriels :

À la fin du précédent contrat, le 31 juillet 2017, 12 conventions de rejets industriels étaient en vigueur. Cette date a également marqué le terme de ces conventions. En 2022, 11 industriels étaient concernés par ces conventions. 3 conventions sur les 11 sont en cours de validité.

Situation du plan technique de renouvellement :

- L'investissement a été de 446 632.17 € (250 738.02 € en 2021) répartis comme suit : 111 437.77 € pour les équipements des postes de relevage, 175 501.90 € pour les équipements des STEP principalement alloués à des renouvellements d'équipement ou d'importantes opérations de maintenance sur des gros équipements, 40 799.65 € de remplacements de tampons de voirie, 87 626 € pour l'étanchéité des regards et 31 266.84 € dans le cadre de travaux d'amélioration (les 2 derniers sont des fonds de travaux spécifiques introduit par l'avenant n°1)
- Au 31 décembre 2022, le solde du compte d'investissement est de 448 059.67 €.

Les travaux neufs du domaine concédé : travaux concessifs réalisés par le délégataire suite à l'avenant n°1 :

SUEZ a investi 96 845,51 € répartis de la manière suivante :

- 45 012,68 € pour les travaux d'équipement des trop plein et des déversoirs d'orage
- 28 332,56 € pour les travaux de remplacement de la batterie de condensateurs de la station d'épuration des Près Blonds à Chalette-sur-Loing
- 23 500,26 € pour les travaux d'installation de la protection wattmétrique au niveau du point de livraison ENEDIS à la station d'épuration des Près Blonds à Chalette-sur-Loing (travaux de mise en conformité avec la réglementation en vigueur)

Les reversements de surtaxes

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Montant annuel	1 949 913,53	1 735 311,52	1 665 670,56	1 420 911,44	-14,69 %

Le prix TTC de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023 pour 120 m³ d'eau consommés :

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³	120 m ³	€/m ³
Amilly												
Cepoy												
Chalette sur loing												
Chevillon sur Huillard												
Conflans sur Loing												
Corquilleroy	251,48	2,10	247,74	2,06	250,99	2,09	233,49	1,95	238,63	1,99	249,68	2,08
Montargis												
Pannes												
Paucourt												
St Maurice sur Fessard												
Solterre												
Villemandeur												
Vimory												

Pour l'année 2022, le taux d'impayés a été de 4.05 % (3.2 % en 2021).

Données récapitulatives des comptes présentés :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de clients	23 567	23 764	23 969	24 185	24 423
Volumes assujettis (m³)	2 904 207	2 861 615	2 875 839,4	3 024 746	3 086 634
Produits en €	6 368 577	6 387 761	6 427 049	6 630 107	6 592 644
Charges en €	5 889 226	6 169 995	6 196 958	6 407 385	6 613 004
Résultat avant IS en €	479 351	247 766	230 090	222 722	- 20 360
Marge avant IS en%	11,5	6	5,55	4,93	- 0,44

Source : d'après rapports annuels du délégataire

13) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, le SPANC :

La collectivité compte sur son périmètre 1 922 installations d'assainissement non collectifs.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nbr de visites	118	63	42	218	129
Nbr de contrôle de conception	27	31 (31 favorables)	13 (dont 2 avec réserve)	19 (dont 3 avec réserve)	16 (dont 5 avec réserve)
Nbr de contrôle de bonne exécution	14 (100% conformes)	5 (100% conformes)	2 (100% conformes)	1 (100% conformes)	2 (100% conformes)

En 2022, 50 enquêtes ont été réalisés dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement lors de cessions immobilières.

Perspectives pour 2023 en termes de réseau des eaux usées :

- Mettre en œuvre le plan d'actions suite au schéma directeur assainissement pour analyser les points critiques remontés par la modélisation du réseau d'assainissement.
- Mettre en œuvre les orientations de l'étude relative aux postes de relèvement afin d'éviter les débordements rue Roger Salengro (Chalette-sur-Loing). Vérification du fonctionnement du système par temps de forte pluie avec la « modélisation » (ainsi que rue de Villemandeur et la plaine St Just).
- Recherche des eaux claires parasites dans le collecteur eaux usées, principalement dans le secteur gravitaire en amont de la STEU des Prés Blonds située à Chalette-sur-Loing.
- Réhabilitation de certains collecteurs
 - Secteur VILLEMANDEUR (Pontonnerie, les castors, les déportés)
 - Rue Perier à MONTARGIS (travaux prévus en 2023)
 - Autres rues voir liste dans le plan d'action du Diagnostic Permanent en fonction des priorités.
 - En amont des postes suivants :
 - Les déportés à Villemandeur
 - Chambon à Villemandeur
 - George Sand à Cepoy
- Définir avec l'AME un mode opératoire pour géo-référencer les conduites de refoulement afin de respecter le contexte réglementaire (guichet unique) (étude en cours par l'AME).
- Réaliser des prélèvements au niveau des déversoirs (Saint-Maurice-sur-Fessard) et trop plein des postes de refoulement en temps de pluie et sec pour analyser la charge de l'effluent transitant au milieu naturel (Arrêté du 21 juillet 2015).
- Equiper les 2 TP (rue Waldeck Rousseau et rue de la Vallée) de sondes de détection de déversement, dans le cadre du diagnostic permanent afin de les contrôler en continu
- Installer des sondes de mesures de niveau sur le réseau au niveau des nouvelles zones critiques pour anticiper des obstructions
- Prévoir la mise en place de bornes vertes à différents points stratégiques de l'AME pour le curage
- Prévoir la condamnation des points d'eau dans la bache des postes de refoulement et dans les chambres à vannes
- Poursuivre la mise à jour du SIG (réseaux public et privé)
- Réaliser les investigations complémentaires dans le cadre du diagnostic amont
- Installation de deux pluviomètres supplémentaires dans le cadre de l'amélioration du diagnostic permanent (CM108 et Réservoir des Goths), l'installation a été réalisée en 2023
- Suite à plusieurs dysfonctionnements et obstructions, il apparaît nécessaire de réhabiliter le collecteur Rue Triqueti à Montargis (Chemisage décollé et enlevé pour retrouver un écoulement correct).

Perspectives pour 2023 sur les postes de relevage des eaux usées :

- Mise en sécurité des 3 gros postes de relèvement (PR) (Berthelot, Pâtis et St Gobain) pour les interventions de curage avec la création de nouvelles ouvertures
- Aménagement / modification, exemple ci-dessous hors barres anti-chute
 - PR Terre du Buisson : Mise en sécurité (Poste surélevé),
 - PR PN 36 : Poste très sollicité, extension du réseau en amont, à étudier ainsi qu'une réhabilitation du génie civil (travaux prévus en 2023)
 - PR Les Peupliers : Poste très sollicité, projet de lotissement dans le futur (débordement en surface dès le fonctionnement des 2 pompes au niveau du collecteur au point de refoulement rue de Vimory). A étudier la modification de la conduite de refoulement en la prolongeant jusque dans la rue Gaillardin.
 - PR le Canal Chevillon sur Huillard : Armoire déportée dans la station et poste le long du canal à environ 200 m, à étudier un report des commandes au niveau du poste afin d'assurer la sécurité des opérateurs.
 - Etude sur la pose de vannes d'isolement accessibles (dans PR ou regard) sur certains postes stratégiques non équipés. Exemple, PR George Sand, PR PN36, PR St Firmin...
 - PR Le Tourneau, PR le Parc, PR Castors, PR St Gobain étude à prévoir sur ces 4 PR et réseau en vue du rattachement du lotissement du Migneret (suppression de la STEU), des extensions du collecteur EU sur CHEVILLON et de l'implantation d'une entreprise dans la zone du Tourneau.
 - Prévoir la mise en place d'un traitement de l'air (désodorisation) du PR Ste Catherine si le problème de mauvaises odeurs persiste malgré la pose d'une chute accompagnée.
 - Réhabilitation totale du poste de refoulement PN 36

Perspectives pour 2023 en termes de traitement des eaux usées :

- STEU de Vimory :
 - Mise en place d'une couverture de type « « bâche » sur le silo à boues de (Chiffrage à étudier par Suez)
 - Réhabilitation du stockage de chlorure ferrique (Chiffrage à étudier par Suez) et démolition de l'ancien ouvrage pour accéder à l'aire de dépotage afin de garantir la sécurisation des agents intervenants.
- STEU de Saint-Maurice-sur-Fessard :
 - Une nouvelle station d'épuration à l'étude permettra de pallier les dysfonctionnements du pont racleur (bande de roulement très abimée) détériorant la qualité du rejet
- STEU Amilly :
 - Réfection du canal de comptage supervisée par l'AME (reprise des résines)
- STEU le Migneret Chevillon sur Huillard : _____

- Réflexion sur le devenir de la station d'épuration le Migneret à Chevillon sur Huillard, dans le cadre du schéma directeur assainissement : cette unité de traitement serait remplacée par un poste de refoulement.
- En accord avec l'AME, suppression de l'accès à la turbine d'aération pour mise en sécurité des intervenants
- **STEU Chalette/Loing :**
 - Renouvellement de l'arrêté de rejet (échéance novembre 2023)
 - Réhabilitation du génie civil des 2 dessableurs/déshuileurs
 - Réfection des canaux de comptage en sortie de STEU
 - L'Eau industrielle doit rester dans des circuits "fermés" (rinçage centrifugeuse, atelier « produits de curage »...). Actuellement l'eau industrielle est utilisée pour le nettoyage des sols, notamment le jet d'eau servant aux camions hydrocureurs pour le rinçage des fonds de cuves. A étudier un système de chloration ou récupération du circuit eau potable.

Dans le cadre du contrat, SUEZ Eau France réalisera les travaux suivants :

- Renouvellement des pompes de relevage n°3 et n°4 et optimisation énergétique du pompage
- Aire de stockage des boues – CM108
 - Projet d'agrandissement du stockage au CM108, avec deux cases supplémentaires

Perspectives pour 2023 en termes d'assainissement non collectif :

- Poursuite de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement ANC en 2023 : poursuite des campagnes de contrôles périodiques
- Réflexion à mener sur la méthodologie à adopter afin d'optimiser la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur le territoire de l'agglomération montargoise
 - Solliciter l'aide de l'agglomération montargoise et des communes
 - Réaliser des réunions d'informations auprès des usagers.

Le Conseil Municipal décide :

- De PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel du délégataire de l'assainissement pour 2022

Le Conseil Municipal prend acte,

Sauf Mme DOUCET, M. DUPORT, M. PRIGENT (avec le pouvoir de Mme BALOCHE), M. PRIOU (avec le pouvoir de M. GUIRAUD) et Mme ADRIEN-CAMUS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/11/2023



Le Maire
Denise SERRANO

Secrétaire de séance
M. LINARD Alain

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le



ID : 045-214503385-20231128-2023_079-DE